

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Marie- Andrée BECHAUD, Maire.

Etaient présents: Madame Marie- Andrée BECHAUD

Madame et Messieurs Régine BARRADIS, Henri CRABANAC, Pierre-André CROUZILLE, Adjoints
Mesdames et Messieurs Raymond ATTARD, Brigitte COMMES, René EYRAUD, Daniel LAUBUGE, Nelly LAUNAY, Roland LAURIERE, Gilles MAPPA, Marie-Claude PAILLOT, Thierry PROUT

Absents excusés: Mesdames Martine BIALE qui a donné pouvoir à Mme Marie Andrée BECHAUD

Secrétaire de séance: Monsieur Daniel LAUBUGE

Monsieur le secrétaire de séance donne lecture du compte-rendu précédent qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS:

Désignation des entreprises
Appel d'offres groupe scolaire
N°2014.01.28-01

Suite à l'appel à concurrence paru dans le journal de Sud- ouest le 19 novembre et de façon dématérialisée en date du 15 novembre 2013.

Suite à l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres, le 27 décembre 2013, Madame le Maire présente les offres déposées et le rapport établi par le cabinet d'architecture Clipper.

Suite aux décisions attributives de la commission d'appel d'offres en date du 28 janvier 2014, 9h30.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir les entreprises ci-dessous sous réserve de la mise à jour des pièces administratives (situation fiscale et sociale en date du 31 décembre 2013 et des attestations d'assurance de l'année en cours) et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités qui en découlent.

N°	Lot	entreprise	Montant HT en €
1	VRD	LAURIERE	34 000 €
2	Traitement termites	STAD	4 800 €
3	Démolition	RGC	2 400 €
4	Gros œuvre	RGC	38 600 €
5	Enduit projeté	TERRIEN	12 000 €
6	Charpente bois	DESMOULIN	6 000 €
7	Bardage bois	DESMOULIN	19 000 €
8	Couverture tuiles - zinc	DESMOULIN	13 000 €
9	Charpente métallique	infructueux	
10	Bardage métallique	REVETISOL	16 000 €
11	Couverture étanchéité	REVETISOL	10 350 €
12	Menuiserie alu	LACOSTE	25 000 €
13	Menuiserie bois	SOGEME	13 000 €
14	Plâtrerie	NADAL	23 700 €

15	Carrelage faïence	SBSM	12 000 €
16	Sol souple	BOUTINAUD	6 000 €
17	Peinture	BOUTINAUD	4 500 €
18	Plomberie PVC	BOTTON	34 900 €
19	électricité	MAZIERE	23 000 €

Transfert de compétences
A la communauté de communes
Approbation de la modification
Des statuts et approbation de
l'adhésion de la communauté de
Communes au Syndicat Mixte
Périgord Numérique
N°2014.01.28-02

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 13 décembre 2013 décidant de la modification de statuts aux fins d'ajout de la compétence issue de l'article L1425-1 du CGCT, et de son adhésion au syndicat mixte Périgord numérique.

Considérant que la communauté de communes a un intérêt communautaire dans l'extension de ses compétences dans le domaine de l'aménagement numérique et l'adhésion au syndicat mixte ouvert Périgord numérique,

Et considérant que l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte Périgord numérique suppose que la commune transfère préalablement à la communauté de communes sa compétence en matière d'aménagement numérique Le Conseil Municipal approuve ce transfert de compétences et l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat mixte Périgord Numérique.

Approbation de la modification
Des statuts de la communauté
De communes : fonds de concours
N°2014.01.28-03

Il est stipulé dans les statuts communautaires : « la Communauté de communes a la possibilité d'apporter des fonds de concours aux communes membres, de même que les communes membres ont la possibilité d'apporter un fonds de concours à la communauté, dans le seul but de réaliser des investissements intéressant l'ensemble du territoire intercommunal (ouvrages d'art, équipements à caractère social et médical, création et /ou travaux sur voies à forte fréquentation journalière). Il est proposé aux élus de supprimer ce paragraphe des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette modification des statuts.

Convention dans le cadre du
Programme ACTES- Changement
De prestataires
N°2014.01.28-04

Madame le Maire expose que dans le cadre de la mutualisation avec la CCMP pour ACTES, il est prévu de quitter le prestataire actuel (CDC FAST) et de rejoindre l'action de l'ATD et de souscrire à l'opérateur de télétransmission SICTIAM (STELA) ainsi que les certificats électroniques RGS2*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention avec Monsieur le Préfet, portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales, les conventions avec l'ATD et l'avenant à la convention avec la Communauté de Communes et autorise Madame le Maire à les signer.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Henri Crabanac, adjoint à la voirie, fait le point sur les travaux : la taille des arbres est faite au cimetière et les travaux prévus au bout de la rue de la forge seront programmés dès que la météo le permettra.

Quant aux travaux de bâtiments, les agents des services techniques ont fini de démolir l'intérieur de la grange, permettant ainsi de réaliser une économie d'environ 5 000 € sur le budget afférent aux travaux d'agrandissement de l'école.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rythmes scolaires :

Monsieur Pierre André Crouzille fait le point sur la réforme des rythmes scolaires. Il informe le Conseil Municipal que les 4 enseignants (sur 5) se sont proposés pour effectuer les TAP (Temps d'Activité Périscolaires) à charge pour la commune de les rémunérer. Le Conseil approuve cette solution qui serait à privilégier.

Pierre André Crouzille rajoute que l'Etat devrait verser environ 10 000 € à la commune au titre du fonds d'amorçage et de la DSR Cible mais que nul ne sait si cette aide sera pérennisée.

- PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) :

Monsieur Pierre André Crouzille informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place du PAVE il est nécessaire de délimiter des zones qui pourraient être concernées. Seront ainsi inclus dans le PAVE :

- Route de Saint Martin : du rond-point au carrefour de la Route de Saint Michel
- Place de la Treille
- Route de Ribérac : du rond-point à l'atelier municipal
Du rond-point jusqu'à la rue du portillon
De la rue de Lagut au pont sur l'Isle
- Route de Saint Louis : du rond-point jusqu'à la rue de Crabanac
- Rue Meytadier-Duteuil : de la route de Saint Louis jusqu'à la Mairie

- Garderie Périscolaire :

Un enfant a eu un geste « violent » envers un camarade pendant la garderie, nécessitant pour lui le port d'une minerve pendant une dizaine de jours. Aucune sanction ne peut actuellement être prise car aucun règlement n'existe. Le Conseil Municipal décide qu'il est nécessaire d'en rédiger un, ce qui sera fait dans les plus brefs délais.

- Départ à la retraite :

Monsieur Patrick Dumas, adjoint technique de 2^{ème} classe sera officiellement à la retraite le 01 avril 2014. Un recrutement devra être fait pour pourvoir à son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.